

## L'ANDPC, l'ANFH et l'OPCO santé engagés en soutien à la maîtrise de l'antibiorésistance via des appels d'offres

Défini par l'Organisation mondiale de la santé comme « l'une des plus graves menaces pesant sur la santé mondiale », le développement de la résistance des bactéries aux antibiotiques, ou antibiorésistance, est un enjeu majeur de santé publique et est directement lié à la surconsommation et au mésusage des antibiotiques ainsi qu'à des pratiques de prévention et contrôle des infections suboptimales. La récente étude de la DREES auprès de 3 300 médecins généralistes montre qu'un médecin de ville sur deux déclare avoir été confronté à des problèmes d'antibiorésistance au sein de sa patientèle dans les 3 derniers mois ; ces situations ont compliqué la prise en charge thérapeutique une fois pour 34 % des patients et plusieurs fois pour 19 % d'entre eux.

Malgré la confirmation par les données épidémiologiques d'un poids important de l'antibiorésistance en France, avec plus de 5 500 décès dus à des infections à bactéries multi-résistantes en 2015, la France était le cinquième pays européen le plus consommateur d'antibiotiques en 2020 et l'étude de la DREES souligne le maintien d'une forte demande de prescription d'antibiotiques émanant des patients.

Cependant, la maîtrise de l'antibiorésistance ne se limite pas à l'optimisation de l'usage des antibiotiques ; elle inclut également de meilleures pratiques de prévention et de contrôle des infections, que ces infections soient communautaires ou associées aux soins. En cela, la lutte contre l'antibiorésistance s'inscrit pleinement dans la démarche globale d'amélioration de la qualité et sécurité des soins.

### Renforcer le socle de compétences

La maîtrise de l'antibiorésistance fait l'objet d'une feuille de route interministérielle lancée dès 2016 (et renforcée par la Stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance que vient de dévoiler le ministère des Solidarités et de la Santé) qui inclut une approche globale : programmes de prévention/contrôle des infections et bon usage des antibiotiques, actions de recherche et actions de formation des professionnels de santé notamment. En effet, les professionnels de santé ont un rôle essentiel à jouer pour lutter contre l'antibiorésistance et le Développement Professionnel Continu en est un levier majeur.

L'objectif est donc de renforcer le socle de compétences des prescripteurs, des pharmaciens d'officine et des biologistes tant sur le versant de la prévention et du contrôle des infections que sur la prescription et le bon usage des antibiotiques. Il concerne les professionnels quel que soit leur mode d'exercice, libéral et salarié. C'est pourquoi l'ensemble des financeurs s'engage dans le lancement d'une procédure de marché public pour susciter une offre pertinente et adaptée.

### Favoriser la prévention et le contrôle des infections

L'ANFH et l'OPCO Santé lanceront des marchés publics dans les prochaines semaines à destination des professionnels de santé salariés des établissements publics et privés.

L'Agence initie la démarche en publiant un appel d'offres à destination des professionnels de premier recours et prévoit pour son déploiement un budget de 24 millions d'euros d'ici 2025.

Le cahier des charges visant les professionnels en exercice libéral ou salarié des centres de santé conventionnés financés par l'Agence, rédigé en collaboration avec la Mission ministérielle « Prévention des Infections et de l'Antibiorésistance » du Ministère des Solidarités et de la Santé et les sociétés savantes, a notamment pour objectif de permettre aux professionnels concernés de mettre en œuvre les mesures de prévention/contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques.

Il est composé de 6 lots pour distinguer 3 objectifs complémentaires :

- savoir mettre en œuvre une démarche de prévention des infections et argumenter les décisions de prescription ou de non prescription d'antibiotiques pour :
  - o les médecins de ville (lot 1),
  - o les médecins spécialisés en chirurgie et en activité interventionnelle (lot 2),
  - o les sages-femmes (lot 3),
  - o les chirurgiens-dentistes omnipraticiens et spécialistes (lot 4),
- participer au bon usage des antibiotiques via leur fonction de délivrance et de conseil pour les pharmaciens titulaires d'officine (lot 5),
- savoir réaliser et interpréter les examens biologiques afin de dispenser le conseil de prescription antibiotique le plus adapté pour les biologistes médicaux (lot 6).

Les documents du marché sont désormais consultables et téléchargeables à partir de la plateforme [achatpublic.com](http://achatpublic.com)

### Contacts et demandes d'information

Contacts presse :

ANDPC

Olivier Bordy, Responsable des relations presse, événements et partenariats

[olivier.bordy@agencedpc.fr](mailto:olivier.bordy@agencedpc.fr)

06 88 46 29 91

ANFH

Carla Gomes

Responsable communication

[c.gomes@anfh.fr](mailto:c.gomes@anfh.fr)

06 31 32 09 00

L'Agence vous donne rendez-vous

- sur son **site internet** [www.agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr)
- à l'adresse [communication@agencedpc.fr](mailto:communication@agencedpc.fr) pour toute demande d'information.

Retrouvez toutes les actualités de l'Agence nationale du DPC sur notre compte Twitter officiel :

## À propos de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu

L'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (DPC) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), constitué paritairement entre l'Etat et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). L'Agence pilote le dispositif de DPC pour l'ensemble des professionnels de santé (hospitaliers, autres salariés et libéraux) en collaboration avec leurs représentants, intervenant au sein d'instances gestionnaires et scientifiques. Dans ce cadre, elle réalise l'enregistrement des organismes de formation souhaitant proposer des actions de DPC, s'assure de la qualité scientifique et pédagogique des actions de DPC proposées, fait la promotion du dispositif et contribue au financement des actions de DPC pour dix professions de santé libérales ou exerçant en centre de santé conventionné (chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthophonistes, orthoptistes, pédicures-podologues, pharmaciens et sages-femmes) et des médecins des établissements de santé et médico-sociaux.

Les chiffres clé 3<sup>e</sup> trimestre 2021 (30 septembre 2021) :

- 2 589 organismes de DPC enregistrés (+ 2,7 % sur un an)
- 15 227 actions publiées sur le site (+ 43,7 % sur un an)
- 207 430 comptes créés ou migrés dont 88,3 % éligibles au financement de l'Agence

## À propos de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 888,1 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière.

Plus d'infos sur le site [www.anfh.fr](http://www.anfh.fr)